



## MAIRIE DE VEYRAC

### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre, le conseil municipal légalement convoqué le 6 novembre 2024 par le Maire, s'est réuni à la mairie de Veyrac sous la présidence de Jean-Yves RIGOUT, Maire.*

*Hélène FAYARD, désignée au scrutin à l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

#### Etaient présents :

M. Patrice ARMBRUSTER, Mme Marie-Claude COUTY, M. Philippe DELACHAIR, Mmes Hélène FAYARD et Christiane GABILLAUD, M. Philippe GASNIER, Mmes Charlotte GUERET, Sandrine KARAM, Carole LALAY, Mme Blandine LAROUDIE, Ms Michel LOUP, Philippe MAZIERE, Jean-Yves RIGOUT, Mme Sandrine SAVARY, M. Franck SELLERET, Mme Christiane VAUZELLE, M. Stéphane VAUZELLE

#### Absents excusés avec délégation de pouvoir :

M. Jean-Paul-BRIZI (procuration donnée à Jean-Yves RIGOUT)  
Mme Marie SEGONDS (procuration donnée à Hélène FAYARD)

---

### L'ORDRE DU JOUR EST

#### ENQUÊTE PUBLIQUE POUR UN PROJET D'ATELIER D'ENGRAISSEMENT BOVIN DE LA SAS T'RHEA A PEYRILHAC

Jean-Yves RIGOUT, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Par courrier en date du 8 octobre 2024, le préfet de la Haute-Vienne sollicite l'avis du Conseil municipal de Veyrac sur la demande d'enquête publique complémentaire de la SAS T'hrea, relative au projet Terres de Chavaignac. Celle-ci fait suite à une première enquête publique organisée du 11 mars au 12 avril 2024, proposant des modifications, en réponse à l'avis défavorable du commissaire enquêteur.

Après lecture du dossier complet, le Conseil municipal :

- **Regrette la transmission d'un outil de production à une firme agroalimentaire**, loin du modèle d'élevage coopératif faisant la nature de notre territoire,
- **Considère que ce projet ne répond pas aux attentes de la population**, en recherche d'une filière locale, en proximité avec ses producteurs et leurs familles,
- **Dénonce les approximations figurant dans le dossier**, prioritairement sur le plan d'épandage non sécurisé, en raison des baux absents ou non-renouvelés, à l'exemple de la SCI du Buisson qui a formalisé le non-renouvellement de son bail (*exprimée dans la contribution n°10369 du 9 avril 2024*).

En complément, en réponse à l'actualité agricole, le Conseil municipal de Veyrac :

- **Défend une agriculture de proximité**, favorisant les exploitations familiales, qui adoptent des pratiques durables et contribuent à l'entretien des paysages, à la préservation de la biodiversité et à l'équilibre des écosystèmes locaux.

